

CLASSIFICATION DES FONCTIONS



Fédération des hôpitaux vaudois

SECTEUR SOINS ET MEDICO-TECHNIQUE

Fonctions génériques CPP	Classes		Conditions/Qualifications	Exemples de fonctions FHV	Critères
	Min	Max			
			Remarque : d'autres titres, jugés équivalents, peuvent être pris en considération		Le passage entre les classes se fait en tenant compte de l'entier des critères de formation, expérience et responsabilités utiles à la fonction
Aide et auxiliaire en soins B	5	9	Sans formation / formation ancienne / formation non reconnue dans le système de formation professionnelle helvétique Le passage entre les classes se fait en tenant compte : - de la formation et du perfectionnement - de l'expérience acquise - des responsabilités prises - du parcours professionnel utile à la fonction Ces critères peuvent être cumulatifs.	<u>5-7</u> Aide-infirmier <u>7-9</u> Aide en salle d'opération Assistant technique en stérilisation <u>8-9</u> Employé d'exploitation spécialisé	Sans formation avec ou sans cours CRS Formation d'aide spécialisée en salle d'opération ou d'assistant technique en stérilisation.
Aide et auxiliaire en soins A	9	11	Formation de 2 ans dans le secteur des soins Le passage entre les classes se fait en tenant compte des mêmes critères que ci-dessus. Ces critères peuvent être cumulatifs	Aide-soignant Nurse	
Assistant en soins	10	15	CFC en 3 ans ou certificat reconnu Le passage entre les classes se fait en tenant compte des mêmes critères que ci-dessus. Ces critères peuvent être cumulatifs	<u>10-12</u> Assistant médical Assistant en pharmacie ASSC <u>11-13</u> Infirmier assistant	Certificat de capacité

				<u>12-14</u> 1 ^{er} ASSC 1 ^{er} assistant médical Technicien ambulancier 1 ^{er} assistant en pharmacie Assistant en pharmacie hospitalière <u>13-15</u> 1 ^{er} infirmier assistant <u>14-16</u> 1 ^{er} assistant en pharmacie hospitalière <u>16-18</u> Assistant principal en pharmacie hospitalière	Responsabilités particulières selon cahier des charges ou valorisation d'expérience
Soignant diplômé C	15	17	Diplôme ou formation continue et responsabilités particulières reconnues	Technicien en salle d'opération Infirmier niveau I Ambulancier B	Diplôme CRS ou attestation IAS
Soignant diplômé B	17	19	Diplôme HES / ES ou équivalent Diplôme ou formation continue et responsabilités particulières reconnues	Diététicien Premier technicien en salle d'opération Sage-femme Premier infirmier niveau I Infirmier diplômé Ambulancier A Physiothérapeute Ergothérapeute Laborantin médical Technicien en radiologie médicale	Diplôme d'une école de diététiciens reconnue Cf. directive SSP pratique 3 ans
Soignant diplômé A	19	21	Diplôme HES / ES ou équivalent + responsabilités supérieures à « 17-19 »	1 ^{er} diététicien Premier infirmier diplômé Infirmier spécialisé en hémodialyse ou pneumologie Enseignant assistant Premier physiothérapeute Premier ergothérapeute Premier laborantin médical Première sage-femme	

				Premier technicien en radiologie médicale	
Soignant diplômé avec spécialisation B	20	22	Diplôme HES / ES ou équivalent + formation de spécialisation	Infirmier avec spécialisation en - oncologie - géro-geriatrie - anesthésie - soins intensifs - salle d'opération - psychiatrie et santé psychique Infirmier clinicien Infirmier urgentiste Infirmier de liaison <u>20-23</u> Chef ambulancier	Titulaire du certificat postgrade Responsabilités particulières selon cahier des charges ou valorisation d'expérience
Soignant diplômé avec spécialisation A	21	23	Diplôme HES / ES ou équivalent + formation de spécialisation + responsabilités	Premier infirmier avec spécialisation	
Pharmacien	24	28	Titre universitaire		

ENCADREMENT SOINS ET MEDICO-TECHNIQUE

Fonctions	Classes		Conditions/Qualifications	Exemples de fonctions FHV	Critères
	Min	Max	Remarque : d'autres titres, jugés équivalents, peuvent être pris en considération		Le passage entre les classes se fait en tenant compte de l'entier des critères de formation, expérience et responsabilités utiles à la fonction
Responsable d'équipe de soins B	19	22	Diplôme HES / ES ou équivalent + formation de cadre et/ou responsabilité d'encadrer une équipe	<u>20-22</u> ICUS adjoint	
Responsable d'équipe de soins A	21	23	Diplôme HES / ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilités supérieures à « 19-22 »	Enseignant assistant avec spécialisation	
Cadre en milieu de soins E	22	24	Diplôme HES / ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilités supérieures à « 21-23 »	ICUS	
Cadre en milieu de soins D	23	25	Diplôme HES / ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilités supérieures à « 22-24 »	Laborantin médical chef d'unité Chef physiothérapeute Technicien en radiologie médicale chef d'unité ICUS avec spécialisation Infirmier chef adjoint Enseignant B	
Cadre en milieu de soins C	25	27	Diplôme HES / ES ou équivalent + formation de cadre ou universitaire + responsabilités supérieures à « 23-25 »	Infirmier chef C Enseignant A ICUS et responsable médico-technique transverse	Établissement ou structure de petite taille (plusieurs sites)
Cadre en milieu de soins B	26	28	Diplôme HES / ES ou équivalent + formation de cadre ou universitaire + responsabilités supérieures à « 25-27 »	Infirmier chef B	Établissement ou structure de taille moyenne et/ou responsabilités particulières
Cadre en milieu de soins A	28	30	Diplôme HES / ES ou équivalent + formation de cadre ou universitaire + responsabilités supérieures à « 26-28 »	Pharmacien adjoint Infirmier chef A	Grand établissement et/ou responsabilités particulières

SECTEUR ADMINISTRATIF

Fonctions	Classes		Conditions/Qualifications	Exemples de fonctions FHV	Critères
	Min	Max			
			Remarque : d'autres titres, jugés équivalents, peuvent être pris en considération		Le passage entre les classes se fait en tenant compte de l'entier des critères de formation, expérience et responsabilités utiles à la fonction
Aide de bureau	4	8	Sans formation / formation ancienne / formation non reconnue dans le système de formation professionnelle helvétique Le passage entre les classes se fait en tenant compte : - de la formation et du perfectionnement - de l'expérience acquise - des responsabilités prises - du parcours professionnel utile à la fonction Ces critères peuvent être cumulatifs.	<u>4-6</u> Aide de bureau	
Employé de bureau	8	11	Formation administrative en 2 ans Le passage entre les classes se fait en tenant compte des mêmes critères que ci-dessus Ces critères peuvent être cumulatifs	Employé de bureau Téléphoniste	
Secrétaire médicale B	7	12	Formation de secrétaire médicale	Secrétaire médical B	École de secrétariat médical uniquement
Employé d'administration D	10	12	CFC en 3 ans	Employé de commerce et secrétaire médical	
Employé d'administration C	12	14	CFC en 3 ans + expérience et /ou responsabilités	<u>12-14</u> Premier employé d'administration	

Employé d'administration B Secrétaire médicale A	14	16	« 12-14 » + la personne doit encadrer du personnel et/ou avoir de l'autonomie dans son travail Formation de secrétaire médicale + responsabilités particulières	Premier secrétaire médical Employé principal d'administration Secrétaire médical A Codeur	Formation jugée utile à la pratique ou plusieurs années d'expérience dans le domaine du codage et/ou de la statistique médicale. Effectue les travaux de codage de manière autonome.
Employé d'administration A	16	18	« 14-16 » + augmentation de l'exigence d' <u>autonomie</u> .	Assistante de direction	
Responsable administratif E	18	20	Qualifications/Conditions : « 16-18 » + augmentation de l'exigence d'autonomie et d' <u>assumer les responsabilités</u> dans des domaines administratifs	Chef comptable	
Responsable administratif D	20	22	« 18-20 » + la personne doit <u>diriger et encadrer</u> du personnel administratif en plus d'assumer les responsabilités du ou des domaines	Chef comptable	Grand établissement et/ou responsabilités particulières
Responsable administratif C	22	25	Titre universitaire ou brevet fédéral Connaissances métiers pointues dans le domaine particulier de travail	Contrôleur de gestion Adjoint de direction	En fonction de la taille de l'établissement
Responsable administratif B	25	28	Titre universitaire ou diplôme fédéral ou maîtrise fédérale. Conditions de base pour Responsable administratif C + formations complémentaires ou post grade dans les domaines de spécialisation	Adjoint de direction Contrôleur de gestion	Grand établissement et/ou responsabilités particulières
Responsable administratif A	28	30	Conditions de base pour Responsable administratif B + grande expérience dans le domaine. Assume la responsabilité de projets ou de secteurs importants		

SECTEUR HOTELIER/INTENDANCE/CUISINE/TECHNIQUE					
Fonctions	Classes		Conditions/Qualifications	Exemples de fonctions FHV	Critères
	Min	Max			
			Remarque : d'autres titres, jugés équivalents, peuvent être pris en considération		Le passage entre les classes se fait en tenant compte de l'entier des critères de formation, expérience et responsabilités utiles à la fonction
Aide d'exploitation	4	8	Sans formation / formation ancienne / formation non reconnue dans le système de formation professionnelle helvétique Le passage entre les classes se fait en tenant compte : - de la formation et du perfectionnement - de l'expérience acquise - des responsabilités prises - du parcours professionnel utile à la fonction Ces critères peuvent être cumulatifs.	<u>4-6</u> Employé d'exploitation : - de cuisine - de restaurant, de cafétéria, - de maison, nettoyage - de blanchisserie, lingerie <u>6-8</u> Premier employé d'exploitation	Sans formation
Employé d'exploitation	8	11	Formation en 2 ans Le passage entre les classes se fait en tenant compte des mêmes critères que ci-dessus Ces critères peuvent être cumulatifs	<u>8-9</u> Employé d'exploitation spécialisé	
Employé d'exploitation C avec CFC	10	14	CFC de 3 ans Le passage entre les classes se fait en tenant compte : - de la formation et du perfectionnement - de l'expérience acquise - des responsabilités prises - du parcours professionnel utile à la fonction Ces critères peuvent être cumulatifs.	<u>10-12</u> Ouvrier qualifié - électricien - peintre - menuisier etc. Cuisinier Gestionnaire en intendance <u>12-14</u> Premier ouvrier qualifié <u>13-15</u> Chef de cuisine C	CFC 3 ans CFC 3 ans et formation complémentaire

Employé d'exploitation B avec CFC	14	16	CFC de 3 ans + expérience + responsabilités supérieures à « 12-14 »	Ouvrier principal Cuisinier diététicien	Ouvrier qualifié avec plusieurs années de pratique. Responsabilités plus étendues que le premier ouvrier qualifié.
Employé d'exploitation A avec CFC	16	18	CFC de 3 ans + expérience + responsabilités supérieures à « 14-16 »		
Responsable d'exploitation	18	23	Brevet fédéral + <u>responsabilité</u> d'un département technique/hôtelier ou de la cuisine d'un grand EMS ou d'un hôpital	<u>18-21</u> Chef technique B Chef de cuisine B <u>21-23</u> Chef technique A Chef de cuisine A	En fonction de la taille de l'établissement et des responsabilités particulières
Chargé de sécurité d'hôpital	20	22	Brevet fédéral de chargé de sécurité hôpital et homes		

SECTEUR ANIMATION/SOCIAL

Fonctions	Classes		Conditions/Qualifications	Exemples de fonctions FHV	Critères
	Min	Max			
					Le passage entre les classes se fait en tenant compte de l'entier des critères de formation, expérience et responsabilités utiles à la fonction
Aide animateur	5	9	Sans formation / formation ancienne / formation non reconnue dans le système de formation professionnelle helvétique Le passage entre les classes se fait en tenant compte : - de la formation et du perfectionnement - de l'expérience acquise - des responsabilités prises - du parcours professionnel utile à la fonction Ces critères peuvent être cumulatifs.	<u>5-7</u> Aide animateur	Sans formation
Animateur	9	11	Certificat d'association en 18 mois		
Assistant socio-culturel	10	14	CFC ASE de 3 ans Le passage entre les classes se fait en tenant compte : - de la formation et du perfectionnement - de l'expérience acquise - des responsabilités prises - du parcours professionnel utile à la fonction Ces critères peuvent être cumulatifs.	<u>10-12</u> ASE <u>12-14</u> 1 ^{er} ASE	Responsabilités particulières selon cahier des charges ou valorisation d'expérience
Animateur responsable	11	17	Responsable du service d'animation CFC ASE ou certificat d'association 11-13/13-15/15-17 selon la taille de l'institution	<u>11-13</u> Premier animateur petit établissement Premier animateur adjoint établissement moyen	Certificat d'association professionnelle ou d'école sociale. Responsable de la gestion et de l'organisation du secteur animation d'un petit établissement, ou adjoint du responsable d'un établissement moyen

			<p><u>12-14</u> Premier animateur petit établissement Premier animateur adjoint établissement moyen</p> <p><u>13-15</u> Animateur responsable d'un établissement moyen Animateur responsable adjoint d'un grand établissement</p> <p><u>14-16</u> Animateur responsable d'un établissement moyen Animateur responsable adjoint d'un grand établissement</p> <p><u>15-17</u> Animateur responsable d'un grand établissement</p> <p><u>16-17</u> Animateur responsable d'un grand établissement</p>	<p>CFC ASE. Responsable de la gestion et de l'organisation du secteur animation d'un petit établissement ou adjoint du responsable d'un établissement moyen</p> <p>Certificat d'association professionnelle ou d'école sociale .Responsable de la gestion et de l'organisation du secteur animation d'un établissement moyen ou adjoint du responsable d'un grand établissement</p> <p>CFC ASE. Responsable de la gestion et de l'organisation du secteur animation d'un établissement moyen ou adjoint du responsable d'un grand établissement</p> <p>Certificat d'association professionnelle ou d'école sociale. Responsable de la gestion et de l'organisation du secteur animation d'un grand établissement</p> <p>CFC ASE. Responsable de la gestion et de l'organisation du secteur animation d'un établissement moyen ou adjoint du responsable d'un grand établissement</p>
--	--	--	---	--

Travailleur social B - Animation culturelle - Assistant social	17	19	Diplôme HES/ES ou équivalent	Animateur HES / ES	
Travailleur social A - Animation culturelle - Assistant social	19	21	Diplôme HES/ES ou équivalent + responsabilités		
Travailleur social avec spécialisation	20	22	Diplôme HES/ES ou équivalent + formation de spécialisation + responsabilités		